

Trait Direct

La lettre d'information des cadres du SNU

Le SNU et les psychologues de Pôle emploi

Depuis 2010, le SNU accompagne et défend les psychologues

Collectivement :

- **Obtenir des bureaux fermés** : certains collègues psychologues ont été installés dans des bureaux ouverts. Plusieurs actions soutenues par le SNU ont permis d'obtenir pour chacun l'assurance d'exercer dans un bureau fermé.
- **Maintenir le statut cadre** : pas de déclassification pour les psychologues. Le SNU, avec d'autres OS, a obtenu que le statut cadre soit préservé dès l'embauche.
- **Avoir des tests identiques sur tout le territoire national** : depuis leur arrivée, les psychologues demandent à être dotés d'un minimum de tests adaptés aux attentes de leurs nouvelles missions. Le SNU a accompagné ces demandes et obtenu une harmonisation nationale des outils.
- **Avoir une réelle animation fonctionnelle** : le contre baromètre social a permis de pointer les difficultés de mise en place de l'animation fonctionnelle dans certaines régions : pas de coordination, de cadrage, mission affectée à des cadres déjà surchargés par ailleurs. Le SNU fait un état des lieux sur le sujet et va s'assurer d'une réelle animation fonctionnelle dans les régions.

Individuellement :

- **Accompagner les recours** : perçu(e)s par certains hiérarchiques comme étant privilégié(e)s, les psychologues ont du faire massivement des recours comme seule solution pour accéder à une promotion. Le SNU les a accompagné par des conseils adaptés et personnalisés, dans le cadre des recours institutionnels, ou dans les démarches prudhommales mais aussi lors de la classification.
- **Veiller aux conséquences des affectations « double site »** : dans certaines régions, les DT demandent aux psychologues de se déplacer dans les agences non pourvues, et dans certains cas des contrats « double site » ont été imposés aux nouveau recruté (e)s. Le SNU suit de près ces situations génératrices de risques psycho-sociaux et a alerté l'inspection du travail. Plus que jamais, le SNU demande que chaque site soit doté à minima d'un psychologue du travail comme la direction s'y était initialement engagée.



Dans le prolongement de son engagement, le SNU Pôle emploi continuera d'accompagner les luttes des psychologues pour :

- **Obtenir une réelle confidentialité des bureaux** par une insonorisation correcte. Des travaux ont été réalisés par endroits, ils sont rapides et peu coûteux, pourquoi autant de blocages pour un correctif simple à mettre en place ?

- **Veiller à ce que la formation des psychologues soit suffisante** en durée et en contenu pour leur permette de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- **Réclamer la mise en place de supervision** partout où les collègues en feront la demande pour permettre un accompagnement de qualité

- **Demander une réelle animation fonctionnelle régionale, équivalente sur tout le territoire** , qui permette un travail commun aux psychologues isolé.es en agence. Assurer l'homogénéité des pratiques permet d'assurer une égalité d'accès aux prestations psychos à tous les DE.

Plus que jamais le SNU agira avec et pour les psychologues.

Nos actions conjointes au quotidien seront nos victoires de demain.

Ne restez pas isolé-e, vous pouvez vous faire entendre :

Pour nous contacter : secteurcadresnu@gmail.com

Suivre nos informations :

<https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/secteur-cadres/>

